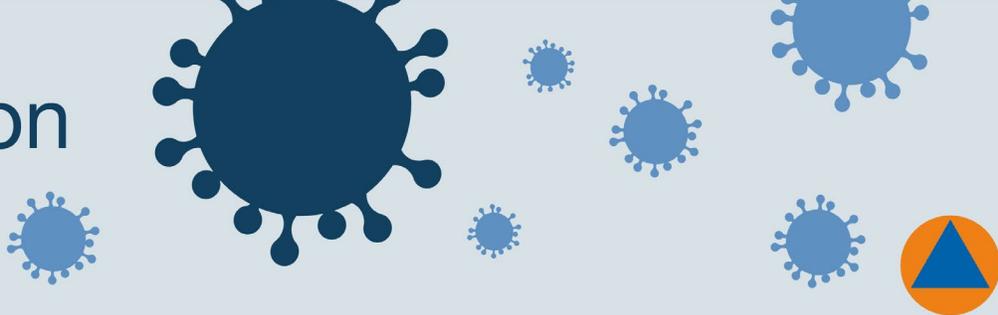


Communication COVID-19



DESTINATAIRE : Tout le personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 29 septembre

OBJET : La région de la Chaudière-Appalaches atteint le palier rouge

Annoncé hier par le premier ministre du Québec, Chaudière-Appalaches passe, à compter du 1^{er} octobre 2020, au palier rouge du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle.

Rappelons que le palier 4 – Alerte maximale (rouge) applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

En résumé

Restriction des visites en Chaudière-Appalaches

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, cette décision entraîne l'interdiction de visites dans ses installations, notamment les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les résidences privées pour aînés (RPA), les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), les résidences à assistance continue (RAC) et les centres de réadaptation.

Pour tous ces milieux, seules les visites de proches aidants sont permises ainsi que des visites pour raisons humanitaires.

Mesures additionnelles du palier rouge

En ce qui a trait aux mesures additionnelles spécifiques au palier rouge (les rassemblements privés, les activités organisées dans un endroit public, les déplacements interrégionaux, etc.) qui doivent être appliquées, nous vous invitons à consulter la page Web suivante : <https://bit.ly/36e4Pj7>

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard